



**Le conseil communal** est prié de se rendre à la salle des fêtes de la maison communale à Mondorf-les-Bains,

**mercredi, le 11 janvier 2023 à 17.00 heures**

pour délibérer sur le(s) point(s) ci-après :

**Séance publique :**

- 1) Avis du conseil communal sur le projet de Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT2023) et du rapport sur les incidences environnementales (RIE) y relatif ;
- 2) Budget rectifié 2022 et Budget 2023 – Présentation, Discussion et vote.

Ainsi fait à Mondorf-les-Bains, le 4 janvier 2023

Le collège des bourgmestre et échevins

Le président



Le secrétaire f.f.

Art. 18 de la loi communale du 13 décembre 1988

Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le Ministre de l'Intérieur.

Administration communale de Mondorf-les-Bains

1, place des Villes Jumelées - L-5627 Mondorf-les-Bains - Tél 23 60 55 - 1

B.P. 55 - L-5601 Mondorf-les-Bains - Fax 23 60 55 - 29 - [www.mondorf-les-bains.lu](http://www.mondorf-les-bains.lu)

COMPTES BANCAIRES : BILL LU39 0023 1220 2140 0000 BILLULL - BGLL LU92 0030 0250 0109 0000 BGULLULL

BCEE LU11 0019 8901 1300 7000 BCEULL - CCPL LU42 1111 0010 8316 0000 CCPLULL - CCRA LU10 0090 0000 2140 1708 CCRALULL